

Recrutement contrats locaux

La campagne de recrutement des résidents n'est pas encore terminée que s'ouvre déjà la campagne de recrutement des contrats locaux. En effet, comme les années précédentes, l'Agence a ouvert un espace dédié sur son site internet : <http://www.aefe.fr/personnels/recrutement-sous-contrat-de-droit-local/postes-en-contrat-de-droit-local-dans-le-reseau> . Attention, la liste n'est pas exhaustive et il est plus prudent de contacter directement les établissements qui vous intéressent.

Dans tous les cas, les collègues syndiqués doivent se rapprocher des sections SNES-SNEP locales pour un suivi de dossier et obtenir des précisions sur les conditions d'emploi, de vie, ou sur les spécificités du barème. Nous vous rappelons que les syndicats de la FSU sont majoritaires dans la plupart des CCPL (commission consultative paritaire locale).

Recrutement des résidents

La aussi, les collègues syndiqués doivent se rapprocher des sections SNES-SNEP locales pour un suivi de dossier. Une fois que vous aurez obtenu votre nouvelle affectation, contactez-nous pour qu'on puisse suivre votre demande de détachement et contrôler que les établissements sont bien dans les temps.

Indemnités pour enseignement en classe de 1ère et terminale

Le décret 2015-476 du 27 avril 2015 a instauré une indemnité de sujétion allouée aux enseignants assurant un service d'au moins 6h hebdomadaires en classe de 1ère et de terminale. Pour l'instant, l'Agence ne reconnaît pas officiellement ce nouveau droit pour les enseignants d'EPS en prétextant des raisons scandaleuses et totalement injustifiées. Les syndicats de la FSU sont intervenus sur ce dossier lors du dernier Comité Technique de l'Agence. Les discussions continuent. Rien n'empêche cependant les établissements de vous payer cette indemnité (300€ cette année). En cas de blocage persistant du nouveau directeur de l'Agence, les enseignants d'EPS seront appelés à se mobiliser.

Santé des personnels et conditions de travail

Le SNEP hdF siège au CHSCT AEFÉ (commission d'hygiène sécurité et des conditions de travail) en tant que membre titulaire. Cette instance se réunit 3 fois dans l'année et traite de tous les problèmes de santé, de pénibilité et des conditions de travail des employés de l'Agence. Pour l'instant, les syndicats de la FSU s'opposent à l'Agence quant à la reconnaissance du périmètre de compétence du CHSCT (la loi précise que les établissements du réseau dépendent du CHSCT, ce que conteste la direction). Le dossier évolue progressivement. Le SNEP a par ailleurs mis en ligne une enquête sur la pénibilité du métier : <http://www.snepfsu.net/sante/enquete.php> . N'hésitez pas à la renseigner pour qu'on puisse porter vos revendications.

Congrès de la FSU

Le SNEP fait partie de la Fédération Syndicale Unitaire, tout comme le SNES et le SNUIPP. Le 8ème congrès avait lieu au Mans du 1er au février. Le SNEP hdF y étant présent et a proposé des amendements dans les différents thèmes, notamment concernant l'accès à la loi Sauvadet pour les contrats locaux du réseau. Plus d'information avec le compte rendu rédigé par nos collègues du SNES hdF : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article438>

Installations sportives : nouveau référentiel SAE !

Le secteur équipements du SNEP a le plaisir de vous proposer le nouveau référentiel escalade ([cliquez ici !](#)). Ce référentiel fait à nouveau des propositions originales basées sur la fonctionnalité, l'optimisation, la pratique en toute

sécurité et l'implantation intra-muros ou à proximité immédiate des établissements scolaires, tout en veillant à la compatibilité indispensable à la pratique extra-scolaire, y compris en compétition. Nous vous rappelons que le secteur équipement peut vous aider dans l'élaboration d'un projet de construction d'installations sportives dans vos établissements et qu'il est régulièrement sollicité par le service immobilier de l'Agence.

Syndicalisation

Nous vous rappelons que le SNEP hdF ne peut assurer son action de défense des personnels, de l'EPS et du sport scolaire qu'à partir des ressources que sont les cotisations de ses adhérents. Aussi, n'hésitez plus à nous rejoindre en adhérent massivement au SNEP hdF. Les collègues payant leurs impôts en France pourront déduire 66% du montant total de la cotisation ! Les Agents de droit local ont quant à eux une grille de cotisation spécifique. Téléchargez le bulletin d'adhésion ici : http://www.snepfsu.net/syndic/docs/fiche_hdf.pdf et rejoignez les 10 000 adhérents de l'an dernier du SNEP FSU !

Pétition DNB / nouveaux programmes

Le SNEP a mis en place une pétition pour le retour de l'EPS dans l'évaluation du Diplôme National du Brevet (DNB) et pour la réécriture de programmes plus ambitieux pour nos élèves :

<http://www.snepfsu.net/phpetitions/appe2016/index.php3>

A signer et à faire signer sans modération !

Contacts

Secteur hors de France du SNEP-FSU

www.snepfsu.net/hdf

Contact SKYPE : **FSU-CZ**

Contacts par zone : [ici !](#)